

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité – Médiathèque
CP/CL
N° 2018-D-479

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE, L'ASSOCIATION UNIS-CITE ET GRANDANGOULEME POUR LA MEDIATHEQUE L'ALPHA

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attribution du conseil au Président, modifiée,

VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD, en qualité de conseiller délégué, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1 – Est approuvée la convention de partenariat passée entre l'association Unis-Cité, située 10 rue de la Tour de Gassies à Bordeaux, le Département de la Charente et la médiathèque de GrandAngoulême l'Alpha, pour déterminer les conditions de participation et de mise en œuvre sur le territoire charentais du programme « médiation à l'information et au numérique en bibliothèque ».

Article 2 – La médiathèque s'engage à accompagner les jeunes volontaires en service civique en désignant un référent qui sera co-responsable du bon déroulement du projet et des relations avec Unis-Cité.

Article 3 – La présente convention est conclue à titre gracieux et entrera en vigueur à compter de sa date de signature jusqu'au 1^{er} juillet 2019.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 20 décembre 2018

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **20/12/2018**
Publié ou notifié,
Le **20/12/2018**